



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE DU 23 juin 2020

Affiché le 29 juin 2020.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h30 à la Salle des Fêtes de DORTAN, après information de la Sous-Préfecture de NANTUA et convocation du 16 juin 2020, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire. Le nombre des personnes autorisées à assister à la réunion a été limité à 21 comme indiqué dans la convocation.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Gulpéri BILICI – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES – Joël SUBTIL – Martine BIMONT – Lydie GENAUDET – Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Carmina MARTINS-MIRANDA – Jonathan COZETTE – Claire EL AZIFI BOULAÏCH – Arielle PENAZZI – Agnès DUBOIS – Jérôme VERGNE – Lionel CORNATON.
Secrétaire de séance	GAILLARD Jean-Claude
Conseillers en exercice : 19	Présents : 19 Votants : 19

APPROBATION COMPTE RENDU DU 03 JUIN 2020

M. Lionel CORNATON, conseiller municipal, émet une remarque concernant le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2020. Il déplore l'absence de retranscription des échanges intervenus lors de la constitution des commissions communales entre lui-même et Mmes Agnès DUBOIS, conseillère municipale, Janine DURET, Adjointe au Maire, et Mme le Maire. En effet, Mme Janine DURET a soulevé le problème de possible conflit d'intérêt suite à la candidature de Mme Agnès DUBOIS aux commissions travaux, suivi des travaux et d'Appel d'Offres, en raison de la profession de son conjoint, ce qu'a confirmé Mme le Maire. Il a donc été demandé à Mme DUBOIS de retirer sa candidature pour ces trois commissions.

Après cette précision, le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2020 est adopté par **16 voix pour et 3 abstentions.**

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 CHAUFFERIE, COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Jean-Claude GAILLARD, Adjoint au Maire délégué aux finances présente et commente les documents transmis à tous les membres du conseil municipal.

Le Compte Administratif de la Commune 2019 présente un bénéfice de 363 263.28 €. Le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 312 020.65 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2019 d'un montant de 333 076.90 €, le résultat définitif est excédentaire de 312 207.03 €.

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2019 (1)	1 505 235.35	1 612 742.00	217 456.48	443 213.11	1 722 691.83	2 055 955.11
Résultat exercice 2019 (2)		107 506.65		225 756.63		333 263.28
Résultats reportés 2018 (3)		363 613.14	51 592.49			312 020.65
TOTAUX (1) +(3)	1 505 235.35	1 976 355.14	269 048.97	443 213.11	1 722 691.83	2 367 975.76
Résultat clôture 2019 à reporter sur 2020		471 119.79		174 164.14		645 283.93
Restes à réaliser à reporter (2020)			333 076.90		333 076.90	
Résultat comptable 2019		471 119.79	333 076.90	174 164.14		312 207.03



Commune de DORTAN (01590)

Le Compte administratif de la Chaufferie 2019 est excédentaire de 9 197.17 €. Le résultat de clôture 2018 est déficitaire de 8 328.97 €. Avec les restes à réaliser d'investissement 2019 d'un montant de 1 376 €, le résultat définitif est déficitaire de 507.80 €.

CHAUFFERIE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2019 (1)	115 456.76	132 867.06	24 325.09	16 111.96	139 781.85	148 979.02
Résultat exercice 2019 (2)		17 410.30	8 213.13			9 197.17
Résultats reportés 2018 (3)			8 328.97		8 328.97	
TOTAUX (1) +(3)	115 456.76	132 867.06	32 654.06	16 111.96	148 110.82	148 979.02
Résultat clôture 2019 à reporter 2020		17 410.30	16 542.10			868.20
Restes à réaliser à reporter (2020)			1 376.00		1 376.00	
Résultat comptable 2019		17 410.30	17 918.10		507.80	

Mme le Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le conseil municipal s'exprimer et donner acte de la présentation faite des comptes administratifs 2019.

Délibération : le Conseil municipal, à **17 voix pour et 1 abstention :**

- ARRETE les résultats définitifs des comptes administratifs de la commune et de la chaufferie tels que présentés.

M. Jean-Claude GAILLARD précise que le résultat d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, fait automatiquement l'objet d'un report. Quant au résultat de fonctionnement ou d'exploitation, il fait l'objet d'une affectation et doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Il propose d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Commune

- 158 912.76 € à l'investissement (compte 1068) ;
- 312 207.03 € reportés en section de fonctionnement (compte 002).

Chaufferie

- 17 410.30 € à l'investissement (compte 1068).

Délibération : le Conseil municipal, à **l'unanimité :**

- VALIDE la reprise des résultats des budgets Chaufferie et Commune comme indiqué ci-dessus.

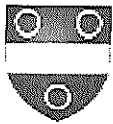
M Jean-Claude GAILLARD met en parallèle les chiffres des comptes administratifs avec ceux issus des comptes de gestion établis par M. MICHEL Luc, trésorier, l'ensemble étant parfaitement cohérent. Mme Agnès DUBOIS demande pourquoi le résultat de clôture de fonctionnement 2018 de la Commune apparaissant sur le compte de gestion (530 353.29€) est différent de celui reporté sur le compte administratif (363 613.14€). Il lui est précisé que la présentation du compte de gestion est différente de celle du compte administratif et qu'il fait apparaître le résultat de fonctionnement avant couverture du déficit d'investissement et affectation au compte 1068. Il suffit de soustraire le besoin de financement en investissement (166 740.15€) du résultat global de fonctionnement (530 353.29€) pour obtenir le résultat à reporter (363 613.14€) sur l'année 2019. Il est proposé de passer au vote.

Délibération : le Conseil municipal, à **l'unanimité :**

- DECLARE conformes les comptes de gestion de la commune et de la chaufferie dressés par le trésorier ;

FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2020

Jean-Claude GAILLARD rappelle que, l'an passé, les taux d'imposition n'avaient pas fait l'objet d'augmentation compte tenu du contexte social difficile. Il présente les deux simulations effectuées en fonction des bases prévisionnelles 2020 : sans augmentation, et avec 1 % d'augmentation. Il rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.



Commune de DORTAN (01590)

Il signale que la commission Finances, réunie le 18 juin dernier, propose de ne pas toucher aux taux compte tenu de la crise sanitaire et économique que traverse notre pays actuellement. Avec une augmentation modérée de 1%, le gain pour la collectivité serait moindre (2 835 €). Il est à noter qu'avec la seule évolution des bases, la recette supplémentaire pour la Commune est de 4 642 €.

Délibération : le Conseil municipal, considérant qu'une temporisation de la fiscalité était bienvenue, à **l'unanimité :**

- DECIDE de maintenir, pour 2020, les taux des contributions directes votés en 2019, soit :
 - Taxe foncière (bâti) : 14.28 %
 - Taxe foncière (non bâti): 43.54 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Jean-Claude GAILLARD indique que la commission Finances propose de maintenir le montant des subventions accordées en 2019 sauf pour l'association du Tennis Club Dortan Lavancia dont le montant passerait de 950€ à 2000€. En effet, le président du Tennis a contacté la mairie pour l'informer que le nombre d'élèves de l'école ayant augmenté considérablement, il avait besoin de fonds supplémentaires pour payer leurs charges de fonctionnement.

Mme Martine BIMONT, conseillère municipale, demande comment sont définis les montants des subventions attribuées aux associations. M. GAILLARD lui répond que ces montants sont définis selon les besoins des associations. Certaines ont peu de besoin et le montant de la subvention sert en général à payer leurs frais d'assurance, tandis que d'autres ont plus de besoin car elles ont un salarié (Tennis), ou qu'elles interviennent au niveau des écoles (Sou des Ecoles).

M. Lionel CORNATON, conseiller municipal, indique qu'il faudrait revoir la procédure d'attribution des subventions aux associations en obligeant ces dernières à formaliser leur demande par écrit en plus de la transmission de leur bilan annuel. M. Alain BRITEL, Adjoint délégué aux associations, approuve cette idée qui pourrait être mise en œuvre à partir de l'année prochaine.

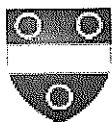
M. Jonathan COZETTE, conseiller municipal, alerte sur le fait que l'association Racing Club Dortan Lavancia serait inactive depuis quelques mois. M. BRITEL répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet.

M. Jean-Claude GAILLARD propose de geler le vote de la subvention de cette association dans l'attente de renseignements complémentaires.

Délibération : le Conseil municipal, à **l'unanimité :**

- DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	BENEFICIAIRES	MONTANT	OBJET
6574	ASDL	2 900 €	Fonctionnement
6574	ADAPEI	400 €	Fonctionnement
6574	Amicale donneurs de sang	50 €	Fonctionnement
6574	Amis de la Chapelle de Bonaz	290 €	Fonctionnement
6574	Association des livres	1 425 €	Fonctionnement
6574	Club des Cyclamens	366 €	Fonctionnement
6574	Club d'échecs Oyonnax Dortan	295 €	Fonctionnement
6574	Comité des fêtes	694 €	Fonctionnement
6574	Jeunes sapeurs-pompiers	475 €	Fonctionnement
6574	Mogad'art	290 €	Fonctionnement
6574	Office national des anciens combattants	100 €	Fonctionnement
6574	Prévention routière	100 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers	290 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers (retraités sportifs)	290 €	Fonctionnement
6574	Sou des écoles	1 000 €	Fonctionnement
6574	Syndicat de chasse	290 €	Fonctionnement
6574	Tennis club de Dortan Lavancia	2 000 €	Fonctionnement
6574	Mémoire de la Résistance et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura	100 €	Fonctionnement
TOTAL		11 355 €	



Commune de DORTAN (01590)

DEMANDES DE PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS ET DES AGENTS

Mme le Maire prend la parole pour indiquer que certains membres de la liste d'opposition ont tenu des propos désobligeants à son égard tout au long de la campagne électorale via les réseaux sociaux, et qu'elle avait fait le choix de ne pas y répondre. Cependant, elle a reçu dernièrement un courrier d'un conseiller municipal qui tenait des propos calomnieux envers elle et Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, au cimetière et au personnel, qui l'ont particulièrement blessée. Elle indique qu'elle ne peut accepter ce genre de propos et sollicite pour elle-même et Mme DURET le bénéfice de la protection fonctionnelle pour ces attaques à caractère diffamatoire, calomnieuse et outrageuse dont elles ont été victimes.

Ne pouvant pas prendre part au débat et au vote, elles sortent de la salle.

M. Alain BRITEL, Adjoint au Maire, expose aux conseillers que l'article L 2123-35 alinéa 2 du CGCT précise que la commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Il propose d'ouvrir le débat puis de voter à bulletin secret afin d'accorder ou non la protection fonctionnelle à Mmes DUBARE Marianne et DURET Janine et la prise en charge par la commune des frais d'avocat et de procédure, relatifs à ce dossier, dépassant le plafond prévu dans la garantie de protection juridique.

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

Délibération : le Conseil municipal, à 12 voix pour et 4 abstentions et 1 nul.

QUESTIONS DIVERSES

1. Questions posées par Agnès DUBOIS :

a/ Quand vont être terminés les travaux des ralentisseurs à côté de l'école des cascades ?

Les travaux ont été terminés jeudi 18 juin 2020.

b/ Problème de circulation Rue Bellevue

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un problème récurrent et que la commission travaux étudiera ce dossier dès que possible.

c/Problème de stationnement des véhicules sur les trottoirs

Mme le Maire indique ne pas avoir été informée de ce problème, elle soumettra ce point au policier municipal.

2. Ouverture agrandie des écoles :

M. Joël SUBTIL, conseiller délégué aux affaires scolaires, expose aux conseillers que les écoles accueillent de nouveau tous les élèves depuis le 22 juin 2020. Les mesures de distanciation sociale ont été abandonnées pour les élèves de maternelle. En ce qui concerne les élèves d'élémentaire, les enfants d'une même classe ne sont plus soumis aux mesures de distanciation sociale. Les enfants continuent d'apporter leur pique-nique car il était impossible d'avoir recours au fournisseur de repas, compte tenu des délais imposés pour la commande des repas.

Il indique également qu'il a fallu commander un deuxième bus pour les transports scolaires, lundi 22 juin dans l'attente de l'assouplissement des mesures de distanciation sociale applicable à compter du 23 juin.

L'année prochaine il y aura ouverture de deux classes supplémentaires en élémentaire : une classe de CP et une classe de CE1 en raison de dédoublement de ces classes.

3. Réouverture de la Bibliothèque :

La bibliothèque de DORTAN ouvrira ses portes à compter du mercredi 24 juin 2020 deux jours par semaine : le mercredi de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 16h30 à 18h30.

4. Réouverture des infrastructures communales :

Mme le Maire indique que le stade, le boulodrome et le tennis sont de nouveaux accessibles au public.

5. Remise des dictionnaires

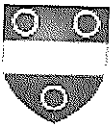
La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 ne se fera pas en Mairie en raison des circonstances sanitaires actuelles mais directement à l'école élémentaire. Elle aura lieu vendredi 26 juin prochain. Les membres des commissions affaires scolaires et communication sont les bienvenus.

6. Elections sénatoriales

La désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléant en vue du renouvellement partiel du Sénat en 2020 devrait avoir lieu vendredi 10 juillet 2020.

7. Cérémonies :

Si l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes est toujours maintenue, une cérémonie limitée à un dépôt de gerbe au monument aux morts pourrait avoir lieu pour le 14 juillet et le 21 juillet.



Commune de DORTAN (01590)

8. Personnel communal

La mairie emploie actuellement un agent pour remplacer la personne qui était en charge entre autre de l'urbanisme et des équipes scolaires, en arrêt maladie jusqu'au 14 juillet prochain.

9. Médecin

La candidate au poste de médecin continue sa mise à niveau en français et attend un rendez-vous auprès du conseil de l'ordre des médecins qui se tiendra dès que les frontières entre la Roumanie et la France seront ouvertes.

10. Fibre optique

Les conventions de servitude dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique entre le SIEA et la commune, parvenues récemment en Mairie, seront à étudier lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h55.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GAILLARD

